



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1778

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma de développement universitaire - Opération d'aménagement et d'acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Maison des étudiants - Individualisation d'autorisation de programme - Participation financière

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur : Monsieur le Président Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1778**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Schéma de développement universitaire - Opération d'aménagement et d'acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Maison des étudiants - Individualisation d'autorisation de programme - Participation financière**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la Métropole lyonnaise.

En adoptant son programme de développement économique pour la période 2016-2021, la Métropole de Lyon a réaffirmé sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la Métropole. Pour cela, elle est engagée dans :

- le soutien à l'université de Lyon pour construire une université forte,
- l'inscription de l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert de technologies,
- la mise en œuvre du schéma de développement universitaire (SDU), qui entre en cohérence avec le schéma d'accueil des entreprises dont il partage les principes directeurs.

**I - Le schéma de développement universitaire**

Le schéma de développement universitaire (SDU) fixe de manière partenariale les grandes orientations du territoire dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'horizon 2020. Pour soutenir l'ensemble de ces actions, la Métropole a proposé l'inscription d'une intervention financière à hauteur de 11 M€ dans la programmation pluriannuelle des investissements pour le mandat en cours.

**II - Présentation des projets**

Les actions prioritaires ont été identifiées pour accompagner le développement des campus en complément des dispositifs contrat de plan Etat-Région (CPER) et opération Campus. Certaines de ces actions relèvent des compétences d'aménagement de la Métropole.

Parmi celles-ci, plusieurs actions peuvent être lancées et réalisées dès à présent. Ces actions représentent une autorisation de programme de 4 M€ qu'il est proposé d'individualiser.

**1° - Campus Charles Mérieux****a) - Maison des étudiants : reconfiguration et réhabilitation des locaux de la Maison des étudiants**

Située au 25, rue Jaboulay à Lyon 7°, en plein cœur du quartier latin lyonnais, la Maison des étudiants a fait l'objet d'un événement de créativité les 12 et 13 octobre 2016 pour en repenser les usages et les services, associant 40 volontaires issus de différents horizons : le "remix" de la Maison des étudiants.

Les travaux d'aménagement, programmés à l'été 2017, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, visent à rendre cohérent l'aménagement et l'organisation de la Maison des étudiants avec les nouveaux usages et services proposés aux étudiants du territoire de la Métropole.

Coût de l'opération : 900 000 € (une participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est inscrite dans le contrat métropolitain en déclinaison du volet territorial du CPER 2015-2020).

***b) - Site des Quais du Rhône - Lyon 7° nord (Pasteur-Jaboulay-Chevreul) : étude de diagnostic, faisabilité, programmation***

Le secteur situé entre les rues Pasteur, Jaboulay et Chevreul est un espace public qualitatif et attractif au cœur de la centralité universitaire. Cet axe s'inscrit pleinement dans l'objectif de créer un maillage entre les sites universitaires et permet de relier le site des Berges du Rhône à une autre grande polarité universitaire de la rive gauche, à savoir le site de la Manufacture des Tabacs (via le Parc Sergent Blandan). Le réaménagement de ce secteur participe pleinement à la valorisation du quartier historique de l'université. Les études permettront de définir une programmation pour le prochain mandat.

Coût des études : 200 000 €.

***c) - Site de Gerland : amélioration de l'accessibilité et du confort de la place d'Italie - site Monod de l'Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)***

Le site Monod de l'ENS est accessible par la place d'Italie, pavée sur environ 3 000 mètres carrés. Cet espace réalisé en 1987, nécessite une requalification, l'état des pavages s'étant dégradé au fil des années. Cette requalification est programmée au deuxième trimestre 2017.

Coût de l'opération : 500 000 €.

***d) - Site de Gerland - mail Fontenay***

Le mail Fontenay a pour objectif de relier, à terme, les trois sites du campus Charles Mérieux depuis Lyon-sud en passant par Gerland, jusqu'au site des Quais du Rhône en intégrant un maillage mode doux autour de l'ENS. Cet axe s'inscrit comme un levier permettant une valorisation non seulement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche mais également l'ensemble des acteurs du Biodistrict. Des acquisitions foncières sont nécessaires pour la réalisation de cet axe et seront à réaliser en 2018.

Coûts d'acquisition de fonciers : 310 000 €.

**2° - Campus LyonTech-la Doua**

***a) - Boulevard Einstein : étude de réaménagement du boulevard dans un objectif de sécurisation avec traitement du tronçon entre le giratoire du 11 Novembre et la rue des Sports***

La piste cyclable qui longe le campus LyonTech-la Doua n'est pas clairement identifiée, ce qui génère des conflits d'usage. Il s'agit d'étudier globalement le réaménagement du boulevard et de sécuriser la piste au travers d'un nouvel aménagement.

Coût de l'opération : 500 000 €.

***b) - Acquisition foncière - franges sud du campus LyonTech-la Doua***

Le foncier représente un levier stratégique aux abords du campus LyonTech-la Doua pour constituer des réserves d'expansion qui permettront de créer, à terme, des nouvelles surfaces d'accueil d'entreprises et de services dédiés en cohérence avec le projet stratégique défini pour ce campus : développer 45 000 mètres carrés de surface de plancher supplémentaires à vocation économique. Les acquisitions seront réalisées d'ici 2020.

Coûts d'acquisition foncière : 1 M€.

**3° - Campus Porte des Alpes - Aménagements d'espaces publics : requalification du parvis d'entrée et du boulevard de l'Europe en lien avec les projets de résidences étudiantes**

Le campus Porte des Alpes est en cours de restructuration. En accompagnement du projet de développement du campus comprenant, notamment, 400 logements étudiants sur le site, le renforcement de l'intégration urbaine, de la lisibilité et de la qualité des espaces publics du campus est un objectif partagé. Les études sont programmées sur la période 2017-2018 pour des travaux en 2019-2020.

Coût de l'opération parvis : 900 000 €.

Coût des études et acquisitions foncières sur le boulevard de l'Europe : 300 000 €.

**4° - Campus Lyon santé est - amélioration des abords et des circulations modes doux : requalification de la rue Nungesser et Coli et traitement du parvis**

La requalification de la voirie permettra l'affirmation du lien entre la faculté de médecine et l'école d'infirmières, en cohérence avec le projet de restructuration de l'ensemble du campus inscrit au CPER 2015-2020. Ces travaux sont programmés en 2017.

Coût de l'opération : 240 000 €.

**5° - Campus Vaulx en Velin : caractérisation de la valorisation de la façade Maurice Audin et des liens campus - centre-ville - études**

Des réflexions urbaines sur le centre de Vaulx en Velin préconisent d'intégrer le campus de Vaulx en Velin à son centre. Ainsi, la requalification de la rue Maurice Audin, façade du campus participera à l'amélioration du maillage et à la requalification des espaces publics. Il s'agit de réaliser les études de faisabilité.

Coût des études : 50 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le principe d'une intervention de la Métropole de Lyon sur des actions d'aménagement et des acquisitions foncières pour accompagner le développement des campus dans le cadre du schéma de développement universitaire (SDU) adopté en 2010.

**2° - Décide :**

a) - l'individualisation partielle d'une autorisation de programme P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, sur l'opération n° 0P03O2721, pour un montant total de 4 000 000 € en dépenses sur le budget principal, selon l'échéancier suivant :

- . 1 500 000 € en 2017,
- . 1 500 000 € en 2018,
- . 500 000 € en 2019,
- . 500 000 € en 2020 ;

b) - l'individualisation d'une autorisation de programme P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, sur l'opération n° 0P03O5348 pour la Maison des étudiants, pour un montant total de 900 000 € en dépenses sur le budget principal, selon l'échéancier suivant :

- . 800 000 € en 2017,
- . 100 000 € en 2018.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

- a) - solliciter toute recette relative à ces projets,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction et à la réalisation de ces recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**